



LA PRAIRIE
ÉCOLE ET COLLÈGE
Association
d'Éducation Nouvelle

PROJET COLLÈGE de la PRAIRIE

L'Éducation Nouvelle, c'est avant tout un esprit pour l'éducateur et un mode de vie pour les élèves. Concept de Roger Cousinet où le professeur est aussi l'éducateur.



Qu'est-ce que l'Éducation Nouvelle ?

L'Éducation Nouvelle est un courant pédagogique qui défend le principe d'une participation active des individus à leur propre formation. Elle déclare que l'apprentissage, avant d'être une accumulation de connaissances, doit être un facteur de progrès global de la personne. Pour cela, il faut partir de ses centres d'intérêt et s'efforcer de susciter l'esprit d'exploration et de coopération.

L'Éducation Nouvelle, c'est avant tout un esprit pour l'éducateur et un mode de vie pour les élèves. Concept de Roger Cousinet où le professeur est aussi l'éducateur.

Un esprit pour l'éducateur/professeur

- Considérer l'autre comme un apprenti. Cela implique le respect de l'autre et remplace la relation de domination par une relation de partenariat.
- Suivre une démarche spécifique valorisante : connaître le but à atteindre, tâtonner, expérimenter, observer et verbaliser ce que l'on observe, organiser les observations, catégoriser, nommer, trouver les règles. Pour que cela devienne efficace, il est bon alors d'automatiser la démarche par des exercices qui arrivent après les découvertes.

Un rôle pour l'éducateur/professeur

Le rôle de l'éducateur en Éducation Nouvelle est créer le milieu pour favoriser les apprentissages, les rendre possibles et efficaces : un milieu motivant et adapté, un milieu où toutes les expérimentations sont possibles (sociales, manuelles, intellectuelles, artistiques...), un milieu riche en outils et ressources.

Un éducateur/professeur partenaire

L'éducateur/professeur fait partie de ce milieu, partenaire dans la recherche mais aussi adulte aidant :

- À gérer le travail,
- À verbaliser les démarches afin de faire découvrir les démarches facilitantes,
- À s'évaluer, c'est-à-dire s'arrêter dans sa recherche, regarder en arrière, trouver l'erreur, formuler de nouvelles hypothèses, chercher une autre stratégie.
- À pointer les réussites.

Un mode de vie pour les élèves

Ils gèrent ensemble leur vie d'apprenti :

- Les élèves sont ensemble et ont le droit de se regrouper pour travailler et cet apprentissage en groupe leur servira dans leur vie d'adulte.
- Ils s'organisent, organisent la vie de la classe, connaissent et utilisent les outils : parler et gérer les conflits, savoir s'évaluer individuellement et collectivement.

Comment ? Par des conseil d'élèves, des assemblées, des lieux de parole où ils sont entendus, écoutés, où ce qu'ils disent compte.

Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de leur vie, pour apprendre que les autres existent.

Et aussi, à travers la pédagogie institutionnelle :

- L'élève se forme aux débats collectifs, aux décisions à prendre dans l'intérêt général,
- Pour savoir prendre de la distance, savoir attendre pour régler un conflit,
- Pour se donner des techniques d'évaluation,
- Pour être capable plus tard d'être intéressé par le progrès du groupe auquel on appartient...

L'école devient alors un milieu d'expression, de création, d'invention dans tous les domaines.

L'Éducation Nouvelle à La Prairie

Un projet d'établissement

L'établissement La Prairie auquel appartient le collège est associatif, laïque, sous contrat d'association avec l'état : il fait référence aux textes du ministère de l'Éducation Nationale ainsi qu'aux statuts et au règlement intérieur de son organisme de tutelle : l'Association d'Éducation Nouvelle (A.E.N) – association à but non lucratif ; loi 1901 – dont le projet pédagogique et éducatif prône les principes.

Des principes adaptés aux adolescents

« Croire que les jeunes portent en eux des potentialités pour penser, inventer, apprendre et agir ensemble » (GFEN – Groupe Français d'Éducation Nouvelle)

Nous accueillons et prenons en compte la diversité des élèves à travers des « lignes-forces » :

- Pédagogie du projet et des projets fédérateurs,
- Démarches actives d'apprentissage et des modes de travail
- Pédagogie et évaluations différenciées,
- Respect et acceptation des différences,
- Respect des rythmes d'apprentissages,
- Construction de l'autonomie,
- Responsabilisation sociale, éducative et scolaire au niveau de l'individu et du groupe,
- Construction du sens dans les savoirs, les savoir-faire et le savoir-être,
- Valorisation des réussites sociales, scolaires, humaines,
- Partenariat éducatif avec les parents : co-éducation,
- Accompagnement dans la construction du projet d'orientation.

Nos spécificités

- **L'évaluation par compétences sans notes**

Reconnaissance et valorisation des réussites des élèves pour leur donner une visibilité des compétences acquises ou à acquérir. Ainsi, devenir élève « ressource » afin de partager ses capacités et compétences avec les autres.

- **La pédagogie différenciée**

A travers le suivi des élèves, les dispositifs d'aide, le tutorat, l'entretien éducatif, l'évaluation par compétences sans notes et le dialogue pédagogique.

- **La co-éducation**

Échanges réguliers et lieux adaptés (conseils, CESC, commissions, salle des adultes) qui contribuent à la construction de l'autonomie de l'élève.

- **La fondation du groupe classe**

Élaboration des engagements de la classe par les élèves à la rentrée qui posent les valeurs fédératrices du groupe Classe.

- **Le Conseil des Élèves**

Réunion hebdomadaire des élèves pour discuter et débattre de différents sujets qui concernent la classe, le collège.

- **Le Grand Conseil**

Réunion hebdomadaire où les élèves délégués (deux élèves de chaque classe) du Grand Conseil traitent de toutes les questions relatives de la vie du Collège.

- **Les métiers de l'élève**

Missions attribuées à l'élève pour améliorer le fonctionnement quotidien et lui permettre d'être acteur citoyen et responsable.

- **Le tutorat**

Entretien bilan entre le professeur, l'élève ou un groupe d'élèves en fonction du suivi.

- **Les contrats**

Aides sur le soutien, l'engagement, le comportement, le travail.

- **Les suivis**

Sous forme de fiches individuelles ou collectives de tutorat et faire fonctionner les dispositifs d'aide.

- **La Semaine des Talents**

Manifestation organisée sur une semaine par le Grand Conseil où tous les élèves peuvent partager leurs talents et savoir-faire.

Être parent à La Prairie, c'est...

... respecter le principe de la co-éducation

L'École Nouvelle La Prairie est une association à laquelle chacun adhère à titre individuel. C'est un choix de vouloir réunir autour de nos enfants différents acteurs dans un projet commun. La co-éducation ne peut se vivre qu'avec une participation active (mais mesurée) des parents. La somme des participations fait que l'école est aussi pour les enfants un lieu d'éducation et pas seulement d'enseignement.

Plus qu'ailleurs, les parents de La Prairie ont un rôle important dans la co-éducation. L'équipe éducative et pédagogique compte sur leur coopération pour appuyer le projet d'établissement en accordant la même valeur qu'elle au cadre de travail mis en place et au projet éducatif.

... être actif au sein de La Prairie :

- Pour les parents très motivés par le projet «Éducation Nouvelle» : l'Association Nationale pour le développement de l'Éducation Nouvelle (ANEN, voir site ANEN.fr) travaille sur des thèmes éducatifs ou de gestion. Ou, participer au CA et aux différentes commissions.
- Pour les parents qui souhaitent participer à la vie du collège : le CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) est une instance qui réunit tous les membres de l'établissement autour de thèmes liés à la construction de l'adolescent, aide à la mise en place de projets et de parcours éducatifs.
- Pour les parents qui souhaitent participer à la mise en commun de questionnements et des actions sur l'école, il est possible de devenir membre de l'Association des parents d'élèves (ARPENTS) et d'échanger lors du « café du vendredi » ou lors des réunions hebdomadaires .
- Pour les parents qui souhaitent participer à des réunions et débats , les ARPENTS organise des réunions d'information, des débats sur des thèmes précis, pédagogiques et éducatifs.
- Tous les parents sont régulièrement conviés à participer aux fêtes, repas, spectacles.

Être parent délégué à La Prairie, c'est...

... relayer la parole des autres parents de la classe

Présenter un tableau vu de «l'autre côté», éclairer ou interroger les enseignants sur certaines questions, servir de médiateur dans les cas difficiles, proposer des projets.

Le CCC (Conseil Consultatif du Collège)

Les parents délégués, l'équipe pédagogique et éducative se réunissent pour partager des sujets chaque semestre.

Le Conseil des Bulletins

Les parents délégués assistent au bilan semestriel de chaque élève et de la classe. L'équipe répond aux questions des parents transmises une semaine avant le conseil.

Le Conseil Éducatif

Le Conseil Éducatif se réunit en présence de l'élève, ses parents, la Vie Scolaire, le professeur principal, un professeur de la classe, un parent délégué. L'objectif est d'éviter le 3eme avertissement qui conduirait un Conseil de Discipline.

Le Conseil de discipline

Il a lieu lorsqu'un élève a eu un 3eme avertissement. Il comprend le principal du Collège, un membre du CA, un membre de la Vie Scolaire, deux enseignants qui n'ont pas la classe et deux parents délégués. Le professeur principal et un professeur de la classe sont présents en tant que consultants. L'avenir de l'élève dans l'établissement est alors soumis au vote.

Les bulletins

C'EST QUOI ?

Un bilan de l'acquisition des compétences du socle commun et du niveau de l'élève.

Un bilan de l'attitude face au travail et du comportement de l'élève en référence aux rituels et aux règles du collège.

QUI ?

Chaque professeur fait un bilan du parcours de l'élève dans sa matière.

Le professeur principal fait une synthèse chaque semestre des bilans des professeurs pour dégager les points forts et à améliorer de l'élève

Une semaine avant le conseil des bulletins, réunion préparatoire de tous les enseignants de la classe.

POURQUOI ?

- Il permet à l'élève de se situer dans sa progression.
- Il lui permet de constater ses progrès ou de prendre conscience de ce qui lui reste à faire.
- Il permet un dialogue entre l'élève et l'équipe pédagogique et éducative, entre les parents et leurs enfants, entre les parents et l'équipe pédagogique et éducative.

COMMENT LE LIRE ?

Dans chaque matière est mentionné :

L'acquisition des compétences et/ou le niveau, les résultats, le travail maison et en classe, la participation, l'autonomie dans les rituels et face au travail.

-

L'acquisition des compétences

Une très bonne maîtrise des compétences

Une maîtrise des compétences satisfaisante

Une maîtrise des compétences fragile

Une maîtrise des compétences insuffisante

Le Conseil des Bulletins

C'EST QUOI ?

Le Conseil des Bulletins fait le point sur la classe et sur chaque élève dans les domaines suivants : l'acquisition des compétences, le travail maison et en classe, la participation, le respect des rituels.

POURQUOI ?

- Le Conseil des Bulletins permet d'avoir une vision du groupe classe et de chaque élève dans sa globalité.
- C'est un lieu de parole où les délégués rapportent la parole de leur classe, où les parents délégués rapportent la parole des parents et où les professeurs et la Vie Scolaire échangent leur point de vue sur la classe et sur chaque élève.
- Il permet de mettre en place des aides pour faire progresser l'élève.
- Il permet de poser des sanctions de travail ou de comportement.
- Il permet d'encourager les progrès de la classe ou de l'élève.

QUI ?

- Les parents délégués qui établissent un compte-rendu à l'attention des parents.
- Les élèves délégués qui établissent un compte-rendu pour la classe.
- Les professeurs de la classe qui valident la synthèse du professeur principal sur le pédagogique.
- Un responsable de la Vie Scolaire qui apporte le regard éducatif sur la classe et sur chaque élève.
- Le professeur principal de la classe qui anime le Conseil et propose un synthèse du bulletin de chaque élève.
- Le principal du Collège qui est le garant de la bonne tenue du Conseil.

COMMENT SE DÉROULE-T-IL ?

Le Conseil des Bulletins a lieu à la fin de chaque Semestre.

- Les parents envoient leurs questions aux parents délégués qui les transmettent au principal du collège une semaine avant la date du conseil.
- Le Conseil commence en donnant la parole aux parents délégués puis aux élèves délégués puis aux professeurs et enfin au professeur principal.
- Puis le professeur principal lit la synthèse du bulletin de chaque élève. Il la soumet à la validation de l'équipe enseignante et éducative. Des sanctions, des encouragements et des aides peuvent être prises et votées.
- Le Conseil des Bulletins se termine par la conclusion du principal du Collège et des parents délégués.

Évaluation par compétence/sans notes

C'EST QUOI ?

- C'est une pédagogie de la réussite : reconnaître et valoriser les réussites des élèves.
- C'est un élève, acteur de ses apprentissages : mise en valeur d'une évaluation pédagogique formative et responsabilisante pour l'élève pour qu'il établisse un nouveau mode de relation à la matière scolaire, aux professeurs, à leurs camarades dans les processus des apprentissages.
- C'est un regard positif sur l'élève : une nouvelle forme de travail avec les élèves pour les professeurs par une concertation d'équipe autour d'objectifs de cohésion d'attitudes pédagogique et éducative.
- C'est une vision d'ensemble de la séquence adaptée au profil de la classe.

POURQUOI ?

- Permet l'échange des savoirs : les élèves peuvent être « ressources » pour les autres quand leurs compétences sont reconnues par la classe.
- Donne à l'élève une visibilité sur les objectifs propres à chaque discipline.
- Donne à l'élève une visibilité sur les compétences à acquérir.
- Donne à l'élève une visibilité sur ce qu'il a acquis, ce qu'il doit acquérir.
- C'est un choix politique qui remet en cause la place de l'élève/des savoirs/du scolaire ainsi que le rôle de la norme.

QUI ?

- Pour tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Évaluation par compétence/sans notes

COMMENT LIRE LE CODE COULEUR ?

Rouge

Une maîtrise des compétences insuffisante

= je ne sais pas ou je ne sais pas faire. L'objectif n'est pas atteint.

Orange

Une maîtrise des compétences fragile

= je ne sais pas très bien faire. L'objectif partiellement atteint.

Vert

Une maîtrise des compétences satisfaisante

= je sais faire. L'objectif est atteint.

Bleu ***Une très bonne maîtrise des compétences***

= je sais très bien faire. L'objectif est dépassé.

OUTILS

Le cahier de textes numérique

Il sera mis en place dès la rentrée scolaire 2019-2020 via la plateforme École directe. Nous insistons sur le fait que l'élève reste tenu de noter les devoirs sur son agenda.

L'année est découpée en **semestres**, avec deux conseils des bulletins et deux **bilans intermédiaires** (le premier aura lieu courant novembre et le second en mars-avril).

Les dispositifs : PAI, PPS, PAP, PPRE

C'EST QUOI ?

Ce sont des dispositifs nationaux mis en place pour aider l'élève selon les difficultés identifiées.

POUQUOI ?

- Pour permettre l'égalité des chances de chacun.
- Pour permettre aux élèves en difficultés d'avancer à leur rythme et de réussir.

PAI

(Projet d'Accueil Individualisé pour des raisons médicales)

- La demande est faite par la famille ou par le collègue à partir des besoins thérapeutiques de l'élève.
- Le protocole est rédigé par le médecin scolaire et signé par le principal du collège.
- Il est appliqué par la communauté pédagogique et éducative.
- Il est valable un an à partir de la mise en place du dispositif et peut être reconductible.

PPS

(Projet Personnalisé de Scolarisation en cas de handicap)

- La famille fait une demande à la MDPH et fournit des bilans orthophoniques et/ou psychologiques et/ou psychomoteurs de moins de 6 mois.
- L'équipe pédagogique renseigne le dossier GEVASCO (bilan des acquis) transmis à la référente de scolarité par le principal.
- Une équipe de suivi est programmée pour faire le point sur la situation de l'élève. Elle réunit la famille, le principal, la référente de scolarité, le professeur principal et les intervenants extérieurs qui suivent l'élève.
- Les aménagements sont appliqués par la communauté pédagogique et éducative.
- Ils sont valables un an à partir de la mise en place du dispositif et peuvent être reconductibles.

PAP

(Plan d'Accompagnement Personnalisé en cas de troubles des apprentissages)

- Il est proposé par le collège ou la famille. La famille fournit des bilans orthophoniques et/ou psychologiques et/ou psychomoteurs de moins de 6 mois au principal du collège.
- Ce dernier les transmet au médecin scolaire qui donne des aménagements à suivre et valide le dispositif.
- Les aménagements sont appliqués par la communauté pédagogique et éducative.
- Ils sont valables un an à partir de la mise en place du dispositif et peuvent être reconductibles.

PPRE

(Programme Personnalisé de Réussite Educative en cas de difficultés scolaires)

- Il est proposé par l'équipe pédagogique. L'équipe cible les apprentissages sur des besoins précis de l'élève.
- Les aménagements sont expliqués à la famille puis mis en oeuvre sur un temps court (1 mois).
- Après leur évaluation par l'équipe pédagogique, un bilan est alors fait par le professeur principal à l'élève et à sa famille.

Le suivi pédagogique et éducatif

C'EST QUOI ?

Le suivi des élèves se fait par le biais de plusieurs outils : Les fiches de suivi : les fiches de suivi classe et individuelles/ Les contrats : de travail, de comportement, de réinscription/ Le carnet de bord / Les dispositifs/ Le classeur de réussite/ Le tutorat.

QUI ?

L'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative doivent les faire vivre : les remplir et les consulter.

POURQUOI ?

Pour permettre à tous de suivre les élèves de manière précise et différenciée afin de les aider dans la globalité de leur scolarité.

COMMENT ?

- **Les fiches de suivi : dans le classeur de suivi**

Collective : elle doit être renseignée à chaque cours pour un oubli de matériel, travail non fait ou comportement.

Individuelle : présentée à chaque fin de cours par l'élève au professeur. Elle est mise en place en tutorat et cible des points à améliorer ou à consolider.

- **Les contrats : dans les dossiers des PP et le classeur de suivi**

Ils sont mis en place aux conseils des bulletins ou en fin d'année.

- **Le carnet de bord : en salle des professeurs**

Il s'utilise pour noter un fait marquant ou les remédiations concernant une classe ou un élève qui mérite d'être traité en tutorat ou en Conseil des Élèves. Il doit être daté et signé.

- **Les dispositifs : dans le classeur de suivi**

Fiches qui permettent de suivre les protocoles pour PAI, PPS, PAP.

- **Le classeur de réussite : dans la classe**

L'élève peut y insérer ses travaux de réussite en toute autonomie et au moment des dialogues pédagogiques.

- **Le tutorat : avec le PP/un professeur/un éducateur**

Individuel ou collectif (classe ou groupe): entretien qui a pour but de trouver des solutions à partir des informations données par les outils de suivi.

Sorties, voyages, projets, EPI

POURQUOI ?

Les sorties, voyages et projets sont au cœur du projet d'établissement et rejoignent les « lignes-forces » du collège.

- Pédagogie du projet et des projets fédérateurs,
- Construction de l'autonomie sociale, éducative et scolaire au niveau de l'individu et du groupe,
- Valorisation des réussites sociales, scolaires, humaines,

Les sorties

- Elles sont ponctuelles et ne concernent qu'une seule matière,
- Elles s'organisent sur un temps court à l'initiative du professeur mais elles sont préparées en amont avec les élèves,
- Elles favorisent un réinvestissement en classe et concrétisent les savoirs disciplinaires.

Les voyages

- Ils se déroulent sur un temps long (de 3 jours à 7 jours),
- Ils concernent parfois plusieurs disciplines,
- Ils s'organisent à l'initiative de plusieurs professeurs en concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative,
- Ils favorisent la construction de l'autonomie au niveau de l'individu et du groupe.

Les projets

- Ils s'organisent à l'initiative des élèves et sont présentés et validés en Grand Conseil,
- Ils peuvent être aussi pluridisciplinaires (EPI), interniveaux, dans le cadre du parcours Laïque et citoyen du conseil départemental, dans le cadre des parcours éducatifs avec des intervenants extérieurs (Théâtre d'impro, Radio, Hip Hop...)

Le Grand Conseil

C'EST QUOI ?

C'est un lieu institutionnel où se réunissent les deux délégués du Grand Conseil de chaque classe ainsi que deux adultes animateurs afin de traiter des questions relatives à la vie du collège.

QUI ?

Les deux délégués du Grand Conseil de chaque classe sont élus par leur classe ainsi que deux suppléants. Deux adultes animateurs participent au Grand Conseil sur la base du volontariat.

POURQUOI ?

Le Grand Conseil permet d'impliquer tous les élèves dans la vie du collège. Il favorise la responsabilisation sociale, éducative et scolaire au niveau de l'individu et du groupe.

Les sujets mis à l'ordre du jour peuvent concerner aussi bien :

- des projets d'activités collectives (clubs, ateliers),
- des projets de confort tels que les menus à la cantine,
- des projets propres à une classe : le foyer des 3e
- des manifestations collectives : la semaine des talents.

Ces projets sont alors soumis au vote et une progression dans le parcours et l'attribution d'une ceinture peuvent y être validés.

COMMENT ?

Pour être délégué du Grand Conseil, il suffit de faire campagne auprès de la classe et d'être élu.

Lors du conseil des élèves, le délégué élu note les demandes de ses camarades pour les soumettre au Grand Conseil.

Le Grand Conseil se déroule une fois par semaine et tous les membres mangent ensemble.

Lors du Grand Conseil, un secrétaire, un animateur et un donneur de parole participent au traitement des sujets de l'ordre du jour.

Les demandes sont votées et un compte-rendu est transmis à la classe lors du conseil des élèves et affiché dans le collège.

Le Conseil des Élèves

C'EST QUOI ?

- Un lieu institutionnel où se croisent la parole de l'adulte et des élèves.
- Un lieu de dialogue et de débat entre les élèves sur la vie de la classe.
- Un moment où les problèmes, les projets sont discutés.
- Le moment où les métiers sont attribués
- Le moment où les élèves prennent connaissance du compte-rendu du Grand conseil et des informations officielles.
- Le moment où le professeur principal informe les élèves sur les écrits du classeur de suivi et du carnet de bord.

POURQUOI ?

- Rendre l'élève acteur de sa scolarité.
- Le former à son rôle de citoyen.
- Favoriser son autonomie.

QUI ?

- La classe
- Le professeur principal
- La vie scolaire
- Les professeurs invités

COMMENT ?

Au début du Conseil, Les élèves installent les chaises en cercle afin de tous se voir pour se parler.

- **1^{er} temps** = Les élèves choisissent un animateur, un donneur de parole et un secrétaire du conseil.
- **2^{ème} temps** = Ils établissent l'ordre du jour des sujets à traiter.
- **3^{ème} temps** = Ils traitent d'abord des questions automatiques (qui reviennent à chaque conseil) : métiers, compte-rendu du Grand Conseil, carnet de bord, classeur de suivi.
- **4^{ème} temps** = Puis, chaque sujet est discuté, débattu. Des votes peuvent avoir lieu. Le secrétaire note les décisions dans le cahier de conseil.
- **5^{ème} temps** = A la fin du conseil, le secrétaire fait le bilan des décisions prises et les sujets non traités sont reportés au conseil suivant.

La Vie Scolaire

C'EST QUOI ?

C'est le pôle éducatif du collège. Il participe à la construction du projet d'établissement.

QUI ?

2 co-responsables et 1 éducateur à temps plein et en CDI.

POURQUOI ?

L'élève n'est pas qu'un apprenant, il est aussi un adolescent en construction.

Un esprit pour l'éducateur

Considérer l'autre comme un apprenti. Cela implique le respect de l'autre et remplace la relation de domination par une relation de partenariat. Suivre une démarche spécifique valorisante, éducation positive avec un vocabulaire positif.

Pour que la scolarité d'un élève se déroule sereinement, il est important de prendre en compte ses problématiques adolescentes et de créer un climat favorable à ses apprentissages et à sa formation en tant que citoyen.

QUELLES MISSIONS ?

le bon fonctionnement de l'établissement au quotidien:

l'imprévisibilité des tâches à assurer lors d'une journée de travail reste une caractéristique de ce métier. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement et assurer leur sécurité, garantir le respect des règles de vie et des droits dans l'établissement,

la collaboration avec le pédagogique : travail en liaison étroite avec les professeurs afin d'assurer le suivi des élèves et participation aux réunions et aux lieux institutionnels

Le domaine de l'éducatif : création des conditions du dialogue dans l'action éducative, sur le plan collectif et sur le plan individuel, impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement, accompagner le parcours de l'élève sur le plan éducatif.

La Vie Scolaire

COMMENT ?

En créant un climat de confiance, d'écoute et d'aide entre les élèves et les éducateurs,

En proposant des interventions en classe liées aux problématiques adolescentes, la citoyenneté, etc.

Il s'agit de prévenir, gérer, dépasser les conflits par le dialogue et la médiation dans une perspective éducative.

Toutes les missions de la Vie Scolaire sont en conformité avec les principes de l'Éducation Nouvelle, sous la tutelle du chef d'établissement.

Le suivi éducatif des élèves

C'EST QUOI ?

Le suivi des élèves se fait par le biais de plusieurs outils :
Les fiches d'entretien /Les contrats : de comportement, de réinscription/Le carnet de bord /Les dispositifs/Le tutorat

POURQUOI ?

Pour permettre à tous de suivre les élèves de manière précise et différenciée afin de les aider dans la globalité de leur scolarité.

QUI ?

L'ensemble de l'équipe éducative doivent les faire vivre : les remplir et les consulter.

COMMENT ?

En améliorant notre connaissance des dispositifs Fiches qui permettent de suivre les protocoles pour PAI, PPS, PAP.

En améliorant la prise en charge et le suivi éducatif des élèves (entretiens, tutorat)

3h spécifiques sont inscrites dans l'EDT de la VS (la VS n'assure qu'un accueil sur ces temps)

Entretien Éducatif

Individuel ou collectif

Entretien Educatif Individuel ou collectif:

Entretien qui a pour but de trouver des solutions à partir des informations données par les outils de suivi.

Interlocuteur privilégié aussi bien des parents que des élèves- accueil des jeunes et de leurs familles dans son bureau. Les parents pourront prendre rendez-vous ou être convoqués par la VS en cas de difficulté de comportement de l'élève. Dans ce deuxième cas, il s'agira de créer un maillon intermédiaire avant la convocation dans le bureau du Principal. Les PP pourront évidemment participer à ces rendez-vous selon le contexte.

Outils:

Dès la rentrée, des dossiers élèves, par classe, seront mis en place sur le Cloud d'Ecole Directe afin d'assurer un suivi cohérent par et pour tous les membres de l'équipe éducative et pédagogique du collège.

Entretiens éducatifs: tous les entretiens éducatifs réalisés à la VS seront numérisés et mis à disposition sur le Cloud, dans les dossiers élèves, afin qu'ils soient lisibles de tous et afin d'améliorer la fluidité des informations dans l'équipe.

Les fiches d'Individuelles : présentée à chaque fin de semaine par l'élève à la VS. Elle est mise en place en entretien éducatif et cible des points à améliorer ou à consolider. À la fin de chaque semaine, ces fiches individuelles seront mises en ligne sur le Cloud. Un point sera effectué en réunion des PP tous les 15 jours.

Le carnet de bord : remontée des entretiens au PP (feuille collé dans le carnet de bord en salle des professeurs) et archivé dans le classeur de suivi des entretiens à la VS.

Il s'utilise pour noter un fait marquant ou les remédiations concernant une classe ou un élève qui mérite d'être traité en tutorat ou en Conseil des Élèves.

Entretien Éducatif

Individuel ou collectif

POURQUOI ?

Une triple nécessité :

- entendre le moi accidenté et le reconnaître comme tel,
- faire respecter les règles qui rendent possible le vivre ensemble,
- valoriser le moi et chercher en lui des points d'appui pour son dépassement.

COMMENT ?

1. Expliquer ce qu'on a fait...!
2. Envisager ce que d'autres auraient fait...!
3. Imaginer ce qu'on aurait pu faire soi-même...!
4. Construire des scénarios alternatifs...!
5. Dégager les enjeux à court, moyen et long terme...!
6. Repérer les moments décisionnels possibles...!
7. Envisager les occasions de mobilisation...!
8. Préciser les conditions d'exercice de la volonté...!
9. Fixer un engagement contractuel...!
10. Prendre date pour vérifier la parole tenue...!

Pour qu'il se reconnaisse et se dépasse, assume **ce qu'il est** et décide de **ce qu'il veut devenir**.

La sanction négative est un moyen que je t'offre pour retrouver ta place dans le collectif (c'est la faute qui exclut et la sanction qui intègre)

La sanction positive est reconnaissance de ton effort et de ton accomplissement..

LES SANCTIONS ET RÉPARATIONS

LES SANCTIONS ET REPARATIONS

Elles posent les limites et les interdits à ne pas franchir pour le respect de tous.

La mise en œuvre disciplinaire fait référence aux principes généraux du droit:

- **Principe de légalité** des sanctions et des procédures
- **Principe de contradiction**: possibilité offerte à l'élève de s'exprimer sur les faits reprochés.
- **Principe de proportionnalité**: la sanction est liée à la gravité de la faute.
- **Principe de l'individualisation** des sanctions.

La sanction doit avoir pour finalité

- d'attribuer à l'élève la responsabilité de ses actes et de le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience de ses conséquences.
- de lui rappeler le sens et l'utilité de la loi ainsi que les exigences de la vie en collectivité.

LES SANCTIONS SCOLAIRES:

Elles concernent certains manquements aux obligations des élèves et les perturbations dans la vie de la classe ou de l'établissement. Elles suivent l'échelle des sanctions ⁽¹⁾ excepté dans le cadre d'un contrat de réinscription où les étapes d'Alerte et de Mise en garde ne sont pas mises en place.

Elles peuvent concerner indépendamment le TRAVAIL et/ou le COMPORTEMENT.

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES:

Elles concernent les atteintes graves aux personnes. Elles peuvent être posées directement sans suivre l'échelle des sanctions (1). Un CONSEIL DE DISCIPLINE EXCEPTIONNEL pourra être convoqué si la situation l'exige.

LES DEGRADATIONS:

Toutes dégradations du matériel, mobilier et locaux scolaires entraîneront nécessairement la réparation du dommage causé; la responsabilité financière des parents est toujours engagée.

Le CDI (Centre de Documentation et d'Information)

C'EST QUOI ?

C'est un lieu dédié à la culture et à l'accès à l'information pour tous, élèves et adultes de l'établissement.

QUI ?

Le CDI est géré par Ariane Jeanne, professeur documentaliste.

POURQUOI ?

Le CDI permet aux élèves d'accéder à des documents (livres ou documents numériques), lire et emprunter des livres, utiliser les postes informatique pour chercher o produire des documents, travailler en groupe.

LE RÔLE DU PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

Le professeur documentaliste au CDI gère à la fois le lieu, les ressources et l'animation et la formation des élèves aux médias et à l'information.

Mas aussi, Il assure un rôle de soutien aux professeurs et aux classes en les accompagnant dans la mise en place des projets.

COMMENT ?

Les documents du CDI peuvent tous être empruntés à raison de trois maximum pour une durée de trois semaines. Il est ouvert sur les heures de cours.

MAIS AUSSI...

Le CDI est aussi le lieu où se tient le comité de lectures des « Incorruptibles » où chaque semaine, des collégiens se retrouvent pour parler de livres.

Le prix littéraire des « Incorruptibles » est une organisation nationale qui permet aux collégiens de découvrir entre 6et 8 ouvrages dans l'année. Cela donne lieu à des échanges, des jeux, des lectures à voix haute.

La Fondation du « Groupe Classe »

C'EST QUOI ?

- favoriser la cohésion du groupe et du collectif (de niveau, d'établissement) en accompagnant l'élève-individu,
- aider l'élève-individu à apprendre à vivre ensemble, trouver sa place de façon collaborative et active.
- lui permettre de prendre conscience qu'il peut participer et enrichir le bien commun et fédérer tout en étant en interaction avec les adultes.

POURQUOI ?

Pour faire prendre conscience à l'élève-individu qu'il est membre actif de l'établissement et qu'il peut agir pour le bien commun.

Ainsi, les adultes professeurs et éducateurs favorisent et accompagnent leurs parcours d'apprentissages et de construction en tant que futurs citoyens.

COMMENT SE DÉROULE-T-ELLE ?

- Sur deux ou trois jours lors de la 1^{ère} semaine de rentrée et tout au long de l'année en Conseil des élèves, Grand Conseil et "heure autrement".
- Pour les 6^e, la Fondation est consolidée par une sortie en groupe « 2 jours pour se connaître »,
- La Fondation du « Groupe Classe » aboutit à l'élaboration d'une charte par les élèves, socle évolutif sous forme de textes, affiches, dessins qui recueille les engagements de la classe.
- Leur charte devient alors leur référentiel de fonctionnement pour leur réussite scolaire et éducative.
- Cette charte permet aussi à chaque élève-individu de se recentrer sur son métier d'élève et sa posture d'adolescent en construction. C'est en cela un outil qui lui permet de revenir à des valeurs qu'il a lui-même trouvées.

Les lieux institutionnels

Le Collège de direction

- Les Directeurs du Primaire, Collège et ALAE
- le lundi : 14h30/16h
- Coordination des niveaux : maternelle, élémentaire, collège, ALAE.
- Gestion du fonctionnement et de la sécurité de l'établissement.

Le Bureau élargi

- Les Directeurs du Primaire, ALAE et Collège, avec le bureau du CA (Président, Secrétaire et Trésorière).
- 1lundi/2 : 15h/16h.
- Instance de concertation et de décision intermédiaire « allégeant » le CA.

Le Comité d'Entreprise (CE)

- 3 délégués du personnel,
- Concertation des salariés, de la direction administrative et d'établissement (Principal du Collège)

Le CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté)

- Tous les parents du Collège, élèves, l'Équipe et les salariés.
- Une fois/trimestre, le mardi : 18h/19h20
- Instance de réflexion, d'observation et de proposition.

L'assemblée générale de l'AEN (ordinaire ou extraordinaire)

- Chaque année, tous les adhérents de l'association et les salariés,
- Bilans de fonctionnement et financiers de l'année passée, estimations futures en présence du commissaire aux comptes,
- Orientations futures de l'association.

Le CHSCT (Comité d'Hygiène Santé et Conditions de Travail)

- Un représentant mandaté du CA, une secrétaire du CHSCT, un médecin du travail est invité.
- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs de l'établissement, améliorer les conditions de travail, veiller à l'observation des prescriptions légales.

Le Conseil d'Administration AEN (CA)

- 1 fois par mois: 11 membres élus pour 3 ans: 5 parents, 2 anciens, 3 enseignants, 1 Arpent + invités permanents sans droit de vote.
- Le CA élit les membres du Bureau: Président, vice-Président, Trésorier et Secrétaire.
- Le CA peut coopter des administrateurs, s'il en manque.
- Le CA peut mandater des commissions pour travailler sur ds thèmes précis : Réfection des bâtiments, questions de fonctionnement...

Le Conseil des élèves

- Les élèves de la classe et leur professeur Principal,
- le lundi de 16h à 17h,
- ordre du jour : vie de classe, relations entre élèves et professeurs, gestion des conflits, organisation des métiers, projets, délégation...

Le Grand Conseil

- Les deux élèves délégués de chaque classe du Collège et deux adultes référents,
- Le mardi de 13h à 13h45.
- Instance de dialogue et d'échanges entre les élèves délégués,
- Projets, chantiers, événements...

Le Tutorat

- Un élève et son professeur Principal.
- Sur l' « Heure autrement » le mardi ou le jeudi.
- Entretien entre le PP et l'élève ou entre le PP un groupe d'élèves ou la classe.

La Concertation Éducative et Pédagogique (CEP)

- L'équipe complète du Collège.
- Le mardi de 17h20 à 19h20.
- Ordre du jour : informations générales, dysfonctionnements, sur des élèves, la classe ou le Collège, travail sur des projets ou des questions de fond.

La Concertation des Professeurs Principaux

- Tous les professeurs Principaux, un responsable de la Vie Scolaire, et le Principal du Collège.
- 1 lundi/2 de 17h15 à 17h45
- Harmonisation des remontées des Conseils des élèves et des suivis des élèves.

La concertation Vie Scolaire/Principal

- L'Équipe de la Vie Scolaire et le Principal du Collège,
- Le mardi de 14h à 15h,
- Ordre du jour : fonctionnement de la Vie Scolaire, cas d'élèves, programmation des sorties, aménagements des emplois du temps, gestion matérielle et sécurité, suivi des heures.

La concertation CDI

La Documentaliste et le Principal

- Le jeudi de 10h45 à 11h15
- Ordre du jour : fonctionnement, gestion, suivi des heures.

Le Conseil Consultatif du Collège (CCC)

- Les Parents délégués du Collège et l'Équipe du Collège.
- Une fois par trimestre de 18h à 19h20.
- Réunion d'échange sur différentes thématiques.

L'Assemblée Générale du Collège

- L'ensemble des élèves du Collège, l'Équipe,
- Selon le besoin.

Petit lexique

A

AEN : Association d'Éducation Nouvelle.

ANEN : Association Nationale pour le développement de l'Éducation Nouvelle.

ARPENTS : Association des parents d'élèves.

ATELIER : Il est composé de deux agents qui ont en charge d'effectuer les réparations ou travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. Un cahier d'atelier est disponible dans la salle des adultes du bâtiment administratif.

AS : Association Sportive affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Ouvert à tous les élèves le mercredi à 13h30.

C

CARNET DE BORD : outil pédagogique et éducatif, c'est un cahier dans lequel chaque adulte peut y apporter les informations positives et négatives concernant un élève ou une classe. Ces informations sont abordées par le PP en tutorat et/ou en Conseil des Élèves.

CDI : Centre de Documentation et d'Information. Lieu calme de lecture, de recherche et de documentation.

CLASSEUR DE SUIVI : outil pédagogique et éducatif dans lequel chaque enseignant peut noter pour les élèves de la classe, le matériel oublié, le travail non fait, l'attitude incorrecte et les retenues pour chaque cours de la semaine.

CA : Conseil d'Administration. Instance de l'AEN où sont débattues et votées les décisions relatives à la gestion du personnel de l'AEN, au fonctionnement matériel et financier de l'établissement dans le respect des orientations votées en Assemblée Générale Annuelle par les adhérents (parents actuels/anciens, personnel, enseignants).

Carnet de correspondance est un outil indispensable pour permettre une fluidité de communication entre la famille et l'équipe pédagogique et éducative. Nous vous demandons de le consulter très régulièrement et de nous indiquer que vous pris connaissance des informations en y apposant votre signature.

CEP : Concertation Éducative et pédagogique. Une fois par semaine pendant deux heures, l'équipe éducative et pédagogique se réunit afin de faire le point sur la vie du Collège, échanger des pratiques, faire un tour des classes, discuter des projets.

CONSEIL DES BULLETINS : une fois par semestre tous les enseignants se réunissent afin d'évaluer la scolarité des élèves en présence des parents et des élèves délégués. Il correspond au conseil de classe dans les autres établissements.

CONSEIL DES ELEVES : une fois par semaine chaque classe se réunit dans sa salle avec le professeur principal afin de répartir les métiers de la classe et d'aborder divers sujets de réflexion. Le Conseil est un lieu de parole pour tous les élèves et un organe essentiel de la mise en œuvre de la pédagogie institutionnelle.

CCC : Conseil Consultatif du Collège : une fois par semestre l'équipe pédagogique, les parents délégués se réunissent afin d'échanger sur les différentes pratiques, les projets en cours ou à venir, ou d'éventuelles difficultés rencontrées.

CONSEIL ÉDUCATIF : Lorsqu'un élève a son deuxième avertissement de travail ou son deuxième avertissement de comportement, un Conseil Éducatif se réunit en présence de l'élève, ses parents, la Vie Scolaire, le professeur principal, un enseignant de la classe, un parent délégué. Des engagements sont rédigés par l'élève, ses parents et par l'équipe pédagogique et éducative afin d'éviter le 3ème avertissement qui conduirait à un Conseil de Discipline.

CESC : Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté. Comité réunissant les parents, les salariés de l'établissement, les enseignants. L'objectif étant d'aborder des thèmes liés à la construction de l'adolescent, à la formation de l'élève, mettre en place des projets, aider à la réalisation des parcours éducatifs.

CONTRAT : Outil d'aide et de soutien qui permet à l'élève de bénéficier d'une aide pour avancer malgré ses difficultés. Il est mis en place lors du Conseil des Bulletins ou en fin d'année. Il y a : les contrats de travail, de comportement, de réinscription et le contrat avenir.

« **COUR CARRÉE** » : lieu où se rangent les élèves lors de la sonnerie, ou « terrain » de basket ou de handball lors des récréations.

E

ENGAGEMENT DE LA CLASSE : Lors de la fondation du Groupe Classe, en début d'année, chaque classe va décliner des principes de travail, de vivre ensemble, propres à sa classe.

ESPACE COLLÈGE : Gymnase où se déroulent les cours d'EPS. D'autres activités sportives extra-scolaires ainsi que des manifestations y sont réalisées.

F

FICHE DE SUIVI HEBDOMADAIRE : chaque classe possède une fiche de suivi dans laquelle les professeurs doivent renseigner tous les élèves qui ont oublié leur matériel, n'ont pas fait le travail ou des problèmes de comportement ou poser des retenues et réparations.

FICHE DE SUIVI INDIVIDUELLE : lorsqu'un élève est sorti du cadre scolaire, le professeur principal va mettre en place cet outil pédagogique et éducatif ciblé sur des points à améliorer ou à consolider et permettra de faire le point en tutorat sur le travail et le comportement.

FONDATION DU GROUPE CLASSE : en début d'année, la classe va travailler sur des principes communs qui vont lui permettre de fonctionner correctement durant l'année scolaire.

G

GRAND CONSEIL : une fois par semaine, les élèves délégués du Grand Conseil se réunissent afin de traiter de toutes les questions notées en Conseil des Élèves relatives à la vie du Collège.

M

MÉTIER DES ÉLÈVES : périodiquement, les élèves se voient attribuer un métier qui contribue au fonctionnement de la classe et de l'établissement.

P

PROFESSEUR PRINCIPAL : chaque classe dispose d'un référent qui servira de lien entre l'élève, les parents et toute la communauté éducative. C'est une obligation académique qui découle du contrat d'association avec l'état.

PÉDAGOGIE INSTITUTIONNELLE : (Voir Oury et Korschak). Une classe s'organise avec un inconscient collectif qui travaille le « groupe classe », créant des dynamiques avec lesquelles les enseignants doivent avancer et composer. Le Conseil est le lieu de la prise de parole instituée dans l'emploi du temps qui permet de construire socialement recevable, et de bâtir des projets que les élèves s'approprient par ce biais. C'est aussi le lieu de l'apprentissage de la démocratie.

S

SELF : il est composé d'une Responsable et de plusieurs agents. La spécificité étant que la nourriture est préparée sur place. Lors du passage à la rampe du self, les adultes sont la queue en respectant la règle de « un adulte tous les cinq élèves ».

SEMAINE DES TALENTS : manifestation organisée sur une semaine par le Grand Conseil ouverte à tous les élèves qui souhaitent partager et présenter ds talents et des savoir-faire.

T

TUTORAT : une fois par semaine, le Professeur Principal décidera de recevoir un élève en tutorat afin de faire le point avec lui sur sa situation scolaire et d'envisager des solutions

V

VIE SCOLAIRE : elle est composée de deux co-responsables et d'une assistante de Vie Scolaire. Elle fait le lien entre tous les membres de l'équipe, planifie, gère les absences et retards, accompagne et met en place les projets, communique avec les parents, accueille les élèves et suit chacun d'eux lors d'entretien éducatif pour les aider à résoudre des conflits et trouver ensemble des solutions.

Pour aller plus loin...

« **COPIE NON CONFORME** », quinze ans à La Prairie, école nouvelle / Max Collet, Dominique Lauze, Mireille Royer, Marie de Vals aux éditions La Prairie, Deuxième éditions 2015.

En vente à l'Administration au prix de 15 euros.

Les enfants de La Prairie, un film de Bertrand Leduc et Ugo Zanutto Production Prima Luce et Les Zoom Verts, 2016. Durée : 52 min.

En vente à l'Administration au prix de 13,90 euros.

L'école mode d'emploi : des « méthodes actives » à la pédagogie différenciée / Philippe MERIEU ; ESF éditions.

La pédagogie entre le dire et le faire / Philippe MERIEU ; ESF éditions.

Qui c'est l'conseil ? La loi dans la classe / Catherine POCHE, Fernand OURY ; éditions Matrice.

L'impossible métier de pédagogue / Francis IMBERT; ESF éditions

Démarrer une classe en pédagogie institutionnelle / E. HEVELINE, B. ROBBES ; éditions Hatier

Roger Cousinet : la promotion d'une autre école / Marie de VALS, Suzanne SAISSSE ; éditions Erès

<http://anen.fr/accueil2/education-nouvelle/> (Site de l'Association Nationale pour le développement de l'Ecole Nouvelle)

<http://anen.fr/en-savoir-plus/boutique/> (Bibliographie de l'ANEN)

<http://anen.fr/accueil2/etablisements/ecole-et-college-la-prairie-toulouse-31/>

<http://www.ecolecollege-laprairie.fr>